

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (L.181-10-1 du Code de l'environnement)

Une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société Christian Faure, pour l'extension de sa crêperie industrielle, 231 rue Magellan, ZI de Keriell à Plouédern, se déroulera du 7 août 2026 au 7 novembre 2026 soit pendant une durée de trois [3] mois consécutifs.

Le projet est soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend une étude d'impact.
Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du pétitionnaire : Monsieur Franck Mentré - f.mentre@crepesfaure.com

Toute personne peut, sur demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation, auprès de la Préfecture du Finistère, 42 Boulevard Dupleix, 29000 Quimper, 02 90 77 22 00, - pref-autorisation-environnementale@finistere.gouv.fr

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments éventuels et des avis des services requis réglementairement pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet dédié à cette consultation, <https://www.registre-dematerialise.fr/7545>

Durant la période de consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/7545>
- par courrier : Mairie de Plouédern – consultation du public Christian Faure – à l'attention de Mme Couloigner commissaire enquêteur – 1 rue de la Mairie – 29800 Plouédern ;
- lors des permanences de la commission d'enquête ou lors des réunions publiques ;

Les observations et propositions sont consultables pendant la durée de la participation sur le site du registre dématérialisé susmentionné. Celles qui sont reçues après le dernier jour de la participation ne sont pas prises en considération.

La commission d'enquête, désignée par décision du Tribunal Administratif de Rennes en date du 3 novembre 2025, est composée de Madame Sylvie Couloignier (Présidente), madame Charlotte Abiven-Sparfel et madame Françoise Isaac (Membres titulaires).

La commission d'enquête organisera deux réunions publiques, avec la participation du pétitionnaire à la salle Orion, complexe Steredenn, 9 rue du Stade, 29800 Plouédern :

- le mercredi 12 août à partir de 18 h 00 à 20h00 – réunion publique d'ouverture de la consultation

les date, lieu et horaire de la seconde réunion publique seront rendus publics, au moins sept jours avant la tenue de celle-ci, sur le site du registre dématérialisé.

Les permanences seront assurées à la mairie de Plouédern, 1 rue de la mairie 29800 Plouédern par Madame Sylvie Couloignier :

- le samedi 19 septembre 2026 de 9h30 à 11H30
- le samedi 24 octobre 2026 de 9h30 à 11H30

Le rapport et les conclusions motivées de la présidente de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public sur le site internet dédié à la consultation, pendant un an à compter de la clôture de la consultation.

La décision d'autorisation environnementale éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet du Finistère (42 Boulevard Dupleix, 29000 Quimper, 02 90 77 20 00, pref-autorisation-environnementale@finistere.gouv.fr). Cette autorité peut apporter des renseignements pertinents et des précisions sur les conditions dans lesquelles et des observations ou questions sur le projet peuvent être émises.